

LU POUR VOUS

JEAN-PIERRE BOUCHEZ, AUTEUR DE « L'ÉCONOMIE DU SAVOIR »*

« DU "PORTAGE DES INFORMATIONS"
AU "PARTAGE DES CONNAISSANCES" »

Cet ouvrage est à lire d'urgence car non seulement, on se sent plus intelligent après l'avoir lu par la masse d'informations et de savoirs qu'il nous est donné d'aborder mais en plus, il apporte un regard à la fois large et profond sur des problématiques aujourd'hui essentielles. Nous avons demandé à son auteur d'en préciser certains aspects.

Propos recueillis par Denis Cristol, directeur de l'ingénierie du CNFPT

Votre ouvrage s'intitule, « L'Économie du savoir ». Qu'entendez-vous par ce terme ?

Ce terme en voie de banalisation, fait l'objet depuis déjà une vingtaine d'années, de multiples discours et publications. Sa source et son courant principal proviennent pour l'essentiel d'organisations internationales comme l'OCDE et l'Union Européenne. Pour faire simple, ce terme souligne l'importance croissante du savoir et de l'innovation en tant que constitutif d'un nouveau régime de croissance, ainsi que complémentairement, l'impact des TIC sur la codification des connaissances tacites en vue de leur usage. Je propose de considérer qu'elles reposent plus largement sur quatre pôles structurants interactifs : le savoir bien sûr, traduisant ainsi la pénétration grandissante du travail intellectuel dans les entreprises et son incorporation dans les produits ou services, qu'ils soient d'ailleurs ordinaires où sophistiqués. Ensuite, ce que j'appelle les « technologies numériques de l'intellect », plutôt que les technologies de l'information et de la communication, dont les usages sont multiples. Les applications les plus prometteuses se déploient par exemple sous la forme de communautés de pratique.

Le pôle des finances est bien connu, mais singulièrement absent des représentants de ce courant. Enfin, pour être complet, il faut ajouter, le pôle territorial, au sein de métropoles souvent réputées, lié au phénomène de concentration d'activités intensives en connaissances et de matière grise. Il attire et concentre ainsi les trois autres pôles, sur un même espace propice à l'échange et à la création de nouveaux savoirs et d'innovations.

Pouvez-vous évoquer les interactions entre ces différents pôles constitutifs de l'économie du savoir ?

Les interactions entre le savoir et les technologies numériques de l'intellect sont patentes. L'évolution de ces technologies a permis de passer du « portage des informations » au « partage des connaissances ». Il a permis la coopération entre groupes et personnes dispersés au sein d'espaces géographiques ou sectoriels dispersés. Les interactions entre savoirs et finances s'autoalimentent également. Le pôle des finances constitue un levier susceptible de fournir les capitaux nécessaires. Il valorise le pôle du savoir dans une perspective marchande. En retour, il bénéficie de

retombées associées à cette valorisation. Mais les échelles de temps entre ces deux pôles sont différentes et sources de tensions. La valorisation financière du savoir, en tant qu'« actif cognitif », doit être réalisée

“ Les entreprises ont l'opportunité de devenir des « organisations fondées sur le savoir » à condition de créer les conditions pour susciter le développement de réseaux sociaux. ”

au plus vite, intégrant de ce fait une part de risques significative. Cette échelle de temps, est singulièrement raccourcie, sous la pression implicite ou explicite des actionnaires. Ces tensions peuvent parfois être contreproductives. Enfin, les interactions entre le pôle

* « L'économie du savoir. Construction, enjeux et perspectives » aux Editions de Boeck

des technologies numériques de l'intellect et celui des finances sont également combinées. Les premières, permettent à travers de multiples dispositifs informatiques, avec leur puissance de calcul, de transmettre en temps réel aux différents opérateurs et acteurs financiers planétaires, un nombre quasi infini d'informations financières. Elles génèrent une quantité considérable d'opérations aux montants de plus en plus élevés. En retour, les technologies numériques de l'intellect ont bénéficié des traitements associés à la finance de marché, qui ont contribué à leur développement. En fait, elles sont ainsi devenues de véritables industries intensives en connaissances, illustrant ainsi les interactions entre ces différents pôles.

Selon vous quelles sont pour les entreprises, les opportunités et les risques ?

Les entreprises ont l'opportunité de devenir des « organisations fondées sur le savoir » à condition par exemple, de créer les conditions pour susciter le développement de réseaux sociaux. Ces derniers peuvent se déployer comme indiqué à travers des plateformes collaboratives et des communautés de pratique. C'est déjà le cas de grandes firmes françaises, mais il faut nécessairement revoir dans ce cadre, le rôle du management intermédiaire, qui risque d'être bousculé notamment dans son rapport à l'autorité.

S'agissant des risques, j'en vois principalement deux. D'une part, des tensions déjà évoquées entre les « actifs financiers » et les « actifs cognitifs », dont les effets peuvent, au delà d'un certain seuil, devenir contreproductifs. D'autre part, la course effrénée à l'innovation qui conduit inévitablement à une forme de privatisation du savoir. Un seul exemple : la prise de brevets dans le cadre du contexte concurrentiel exacerbé en vient parfois à stopper, ou du moins à freiner l'exploitation de la connaissance ou de l'innovation, alors que son objectif est précisément de la stimuler... ■